

Des déplacés internes
originaires de la vallée de
Swat, au Pakistan, font la
queue lors d'une distribution
d'articles non alimentaires
organisée par le HCR.



L'action en déplacés

Aujourd'hui, quelque 26 millions de personnes à travers le monde sont déplacées dans leur pays en raison d'un conflit armé. Plus de 16 millions d'entre elles, dispersées dans 24 pays, reçoivent protection et assistance du HCR. L'engagement du Haut Commissariat auprès des déplacés internes remonte aux années 1970 et a depuis pris tant d'ampleur que les déplacés internes relevant de sa compétence sont

désormais plus nombreux que les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Cependant, si le HCR s'est vu confier un mandat spécifique concernant les réfugiés, aucune organisation en particulier n'est chargée de veiller sur les déplacés internes. C'est pourquoi l'action de protection et d'assistance en faveur des déplacés internes exige une étroite coordination interorganisations.

En 2005, les Nations Unies et d'autres organisations internationales à vocation humanitaire ont adopté l'approche

modulaire, qui est un effort commun pour toucher, de manière fiable et rapide, un plus grand nombre de déplacés ayant besoin de protection et d'assistance. Le HCR joue un rôle important dans cette entreprise, puisqu'il dirige ou codirige trois (protection, abris et coordination des camps) des 11 modules pour lesquels les secteurs spécifiques sont jugés critiques dans toute intervention humanitaire.

Dans le monde, l'approche modulaire est appliquée dans 25 situations d'urgence complexes, placées chacune sous la



HCR

faveur des internes

responsabilité d'un coordonnateur des secours humanitaires. Le HCR dirige des modules dans 19 pays (voir tableau). En outre, il protège et aide des déplacés internes dans des pays où l'approche modulaire n'a pas été activée, comme la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Russie et la Serbie (y compris le Kosovo).

Depuis le lancement de l'approche modulaire, le nombre de déplacés internes relevant de la compétence du HCR a doublé. Le Soudan compte le plus grand nombre de déplacés internes ; viennent

ensuite la Colombie, le Pakistan et l'Iraq. Ces trois pays ensemble abritent environ la moitié des déplacés internes recensés dans le monde. Ils figurent également parmi les opérations les plus importantes du HCR auprès des déplacés internes, en termes financiers, avec la République démocratique du Congo (RDC), la Géorgie, l'Ouganda, la Somalie, le Sri Lanka et le Tchad.

Lorsque le Haut Commissariat a accepté d'assumer une responsabilité accrue auprès des déplacés internes, en

devenant le chef de file de trois modules, il a immédiatement entrepris d'intégrer ces attributions dans les fonctions et les structures existantes. Le personnel a été formé, des manuels et guides opérationnels élaborés, et la coopération avec d'autres organismes humanitaires renforcée. Les déplacés internes représentent aujourd'hui l'un des principaux domaines de responsabilité du HCR. L'Équipe consultative pour les déplacés internes a été supprimée en 2009 mais le processus d'intégration

sera facilité par le maintien d'une structure légère d'appui au Siège, pendant une période limitée.

Les besoins en rapport avec les activités modulaires sur le terrain ont été pris en compte dans les plans et les budgets de l'exercice 2010-2011, dans le cadre des efforts visant à intégrer les responsabilités de l'Organisation auprès des déplacés internes. Les besoins financiers concernant les déplacés sont clairement séparés des besoins découlant de la mission statutaire de protection et d'assistance du HCR auprès des réfugiés, ce qui garantit le financement des activités en faveur de ces derniers.

En 2010-2011, le HCR continuera d'être un partenaire fiable au sein de la communauté humanitaire internationale et coopèrera avec les

gouvernements concernés pour aider les déplacés internes.

Le Haut Commissariat entend renforcer les capacités de son personnel et de ses partenaires, améliorant ainsi les compétences en matière de direction et de coordination modulaires. Il jouera un rôle important dans les mécanismes de coordination interorganisations, aussi bien au niveau mondial que sur le terrain.

Pour compléter l'évaluation interorganisations de l'approche modulaire, aujourd'hui en cours, le HCR se propose d'évaluer un certain nombre de ses opérations auprès des déplacés internes au cours des deux années à venir, en vue de mesurer ses progrès dans l'application de l'approche modulaire et dans l'intégration des responsabilités relatives aux déplacés.

L'approche modulaire continue à se développer et le système humanitaire international touche davantage de personnes qui ont besoin de protection et d'assistance ; il se peut de ce fait que la capacité politique et opérationnelle soit sujette à d'autres insuffisances. Le HCR s'efforcera de déceler ces insuffisances et ces besoins et d'élaborer de nouveaux principes directeurs et guides opérationnels pour améliorer son action.

Le Haut Commissariat entend également renforcer les liens entre les modules qu'il dirige en améliorant la coordination et les possibilités de formation intermodulaires, et en consolidant les liens entre les modules globaux et les relations entre leurs homologues de terrain.

L'ENGAGEMENT DU HAUT COMMISSARIAT AUPRÈS DES DÉPLACÉS INTERNES REMONTE AUX ANNÉES 1970 ET A DEPUIS PRIS TANT D'AMPLEUR QUE LES DÉPLACÉS INTERNES RELEVANT DE SA COMPÉTENCE SONT DÉSORMAIS PLUS NOMBREUX QUE LES RÉFUGIÉS ET LES DEMANDEURS D'ASILE

Module de protection

Le HCR dirige seul ou conjointement le module de protection dans 19 opérations en faveur de déplacés internes. Pour la période 2010-2011, les priorités stratégiques du Groupe de travail du module de protection dirigé par le HCR sont les suivantes :

- Mettre en œuvre les modules de protection au niveau des pays.
- Améliorer les compétences relatives à la coordination des activités de protection.
- Promouvoir l'application de principes de protection dans les interventions humanitaires au niveau global et sur le terrain.
- Suivre et évaluer les progrès, la pertinence et l'impact des activités des modules de protection.
- Encourager une conception commune de la protection, déceler les lacunes dans l'intervention de protection globale et y remédier en créant les capacités, les politiques et les normes nécessaires.

Dans le cadre de ces priorités, le HCR a élaboré ses propres objectifs de protection des déplacés internes pendant la période 2010-2011. Le Haut Commissariat entend améliorer la coordination des activités de protection, notamment en ce qui concerne les violences sexistes, les personnes âgées et les personnes handicapées ; améliorer l'action des modules, au niveau mondial et sur le terrain, grâce au suivi et à l'évaluation des résultats ; déceler et traiter les lacunes existant dans les interventions de protection au niveau global – par exemple dans la protection des déplacés internes après des catastrophes naturelles.

Pour réaliser ces objectifs, le HCR dépêchera des missions d'appui auprès

des grandes opérations en faveur de déplacés internes et déploiera des experts spécialistes de domaines tels que le logement, les droits fonciers et immobiliers, l'âge, le genre, les handicaps, la gestion des informations de protection et les catastrophes naturelles. Le Haut Commissariat appuiera également des arrangements interorganisations destinés à faciliter le détachement de personnel, comme *ProCap* pour les administrateurs principaux chargés de la protection et *GenCap* pour les conseillers principaux chargés de l'égalité des sexes. Enfin, il offrira un appui à ses partenaires, à tous les niveaux, pour améliorer la coordination et l'exécution des activités de protection.

Pays où le HCR est chef de file ou co-chef de file de modules			
	Module de protection	Module des abris d'urgence	Module de la CCCM
Afghanistan	☑	☑	
Burundi	☑		
Colombie	☑		
Côte d'Ivoire	☑		
Éthiopie	☑		
Géorgie	☑	☑	☑
Iraq	☑		☑
Kenya	☑	☑	☑
Libéria	☑	☑	
Myanmar	☑		
Ouganda	☑		☑
Pakistan	☑	☑	☑
RDC	☑		☑
République centrafricaine	☑		
Somalie	☑		
Soudan	☑		
Sri Lanka	☑		
Tchad	☑		☑
Yémen ¹	☑		☑
Zimbabwe	☑		

¹ Sera effectif en 2010

Implication du HCR dans les programmes en faveur des déplacés en 2010			
Pays	Budget du Pilier 4	Chiffres prévisionnels (fin-2010)	
		Déplacés	Déplacés de retour
Iraq	144 459 007	1 050 000	500,000
Pakistan	131 079 990	800 000	
Soudan	55 131 234	4 150 000	50,000
Géorgie ¹	55 018 653	219 000	
Somalie	48 011 309	1 090 930	93,140
Sri Lanka	36 330 717	422 200	74,300
RDC	33 887 567	545 780	246,000
Colombie	27 476 204	3 590 000	
Serbie	24 043 258	204 000	
Tchad	22 081 862	150 000	38,770
Afghanistan	14 908 617	200 000	15,000
Bosnie-Herzégovine	13 934 133	87 360	5,000
Fédération de Russie ¹	12 503 642	81 000	4,000
Ouganda	9 702 896	1 400 000	
République centrafricaine	5 541 561	147 000	
Yémen	5 365 031	20 000	20,000
Myanmar	4 804 783	451 000	
Côte d'Ivoire	4 615 756	683 960	
Zimbabwe	3 027 517	40 000	
Azerbaïdjan	1 451 489	603 250	
Burundi	440 254	100 000	
Turquie	19 104	964 000	
Total	653 834 585	16 999 480	1 046 210

¹ Les chiffres prévisionnels incluent les personnes dans des situations assimilables à celles des réfugiés

Modules des abris d'urgence

Le module des abris d'urgence intervient dans 14 opérations auprès de déplacés internes, visant à parer à des situations d'urgence causées par des catastrophes naturelles et par des conflits. Le HCR dirige le module dans cinq opérations.

- En 2010-2011, le module entend :
- Offrir un appui à des opérations sur le terrain pour faciliter les activités liées aux abris d'urgence.
 - Renforcer les capacités du HCR et de ses partenaires au moyen de stages de « formation des formateurs » et de quatre séances de formation sur les interventions dans le secteur des abris d'urgence et les activités humanitaires connexes.
 - Doter le HCR de moyens plus solides pour faire face à des crises touchant des déplacés internes, en garantissant des déploiements d'urgence et en entreposant en quantité suffisante des articles non alimentaires tels que des couvertures, des tentes, des bâches en plastique et des jerrycans.
 - Coordonner étroitement ses activités avec ses partenaires modulaires, afin d'assurer des interventions homogènes et de mettre les ressources en commun.
 - Mettre à disposition ses compétences techniques pour les évaluations de besoins et les plans de secours.

Module de la coordination des camps et de la gestion des camps

Le module de la coordination des camps et de la gestion des camps (CCCM) intervient dans 14 opérations en faveur de déplacés internes. Le HCR est chef de file du module dans sept de ces opérations.

L'une des tâches importantes du module consiste à veiller à ce que les opérations sur le terrain fassent le meilleur usage possible des concepts de coordination et de gestion des camps présentés dans le *Guide pratique sur la gestion des camps*, le *Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire*, le *Manuel pour la protection des déplacés internes* et le *Guide sur le profilage des personnes déplacées*.

Pour renforcer les capacités sur le terrain et réduire la dépendance à l'égard du module global, le module CCCM élabore un concept de « formation des formateurs » à l'intention du personnel national. Le HCR met également au point des systèmes de données normalisés afin de

faciliter les évaluations communes de besoins entreprises par des modules dans des situations de déplacement interne.

En 2010-2011 comme au cours des années précédentes, le HCR et ses partenaires de coordination et de gestion des camps veilleront à ce que le module dispose des capacités, des outils, des normes et des conseils techniques nécessaires à l'exécution de son travail. À cette fin, le Haut Commissariat a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Assurer la mise en œuvre des modules CCCM sur le terrain.
- Fournir des compétences en matière de gestion et de coordination des camps aux opérations sur le terrain, au travers de déploiements.

- S'attacher à renforcer les capacités des homologues nationaux.
- Élaborer des documents d'orientation pour appuyer les déplacés en milieu urbain.
- Mettre en œuvre des outils sur les évaluations de besoins et la gestion des informations en coordination avec l'Équipe spéciale chargée des évaluations de besoins au sein de l'IASC et d'autres modules.
- Appuyer les partenaires et les opérations menant des activités de profilage des déplacés internes.
- Offrir des conseils techniques sur des questions thématiques, telles que les évaluations participatives, ainsi que la direction et la gestion communautaires.

Opérations en faveur des déplacés internes

(pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux chapitres consacrés aux différents pays)

Colombie

La Colombie est toujours en proie à une crise grave provoquée par des déplacements internes, en dépit des importantes mesures prises par les autorités pour relever ce défi. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays (plus de 3 millions) est l'un des plus élevés au monde. L'objectif principal du HCR est de doter le Gouvernement de capacités plus solides pour traiter le problème du déplacement interne dans le cadre de la Constitution colombienne et dans le respect du droit international.

En 2010-2011, le HCR s'attachera à encourager la participation des communautés déplacées aux efforts visant à faire en sorte que les politiques publiques remédient à la situation des déplacés internes et aux personnes qui risquent d'être

déplacées. Le Haut Commissariat continuera également à répondre aux besoins spécifiques de protection des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des minorités ethniques.

République démocratique du Congo

Le HCR a bon espoir d'assister à des retours en masse de déplacés internes, en raison du retour progressif à la normale observé dans de nombreuses régions de la RDC. En 2010-2011, le Haut Commissariat continuera de participer aux travaux d'une équipe interorganisations sur les déplacements internes, la réconciliation et la reconstruction post-conflit à l'est de la RDC, où il dirige le module de protection pour les déplacés internes.

En qualité de chef de file du module de coordination des camps et de gestion des camps au Nord-Kivu, le HCR continuera à établir le profil des déplacés internes accueillis dans des camps afin de cibler l'aide sur les individus les plus vulnérables. Le HCR et ses partenaires continueront à fermer les camps de déplacés et à aider les gens à regagner leur région d'origine. Le Haut Commissariat se concentrera sur les défis principaux en matière de protection : assurer le caractère civil des camps et lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Il s'attellera à une autre tâche difficile, consistant à étendre l'aide en matière de CCCM à plus d'un million de personnes vivant dans des camps informels et spontanés à l'est de la RDC.

Au Nord-Kivu et dans le district du Haut-Uélé, le HCR se consacrera à des activités destinées à assurer une protection au sein des communautés et à

fournir des abris temporaires aux déplacés internes et aux familles qui les accueillent.

○ *Pakistan*

Le Pakistan est aujourd'hui victime d'une crise humanitaire particulièrement grave, caractérisée par une forte insécurité, qui oblige le HCR à travailler principalement par l'intermédiaire de partenaires d'exécution locaux. Le Haut Commissariat continuera néanmoins de protéger et d'aider les personnes touchées, dont le nombre avoisine le million ; certaines d'entre elles regagneront leur localité d'origine, tandis que d'autres demeureront dans des familles d'accueil dans les régions qui reçoivent des déplacés, ou seront à nouveau déplacées.

Le HCR est le chef de file des modules responsables de la protection, des abris d'urgence ainsi que de la gestion des camps au Pakistan et contribue ainsi à l'effort interorganisations visant à renforcer la réponse opérationnelle face à cette crise du déplacement. Le Haut Commissariat offrira une protection et des articles non alimentaires aux personnes touchées logées dans des camps, ainsi qu'à celles qui vivent dans des familles d'accueil ou chez des proches. Il fournira également des abris dans les régions de retour, principalement dans la vallée de Swat et à Buner.

○ *Somalie*

Le nombre de déplacés internes augmente régulièrement en Somalie en raison du conflit qui continue à troubler le pays, et dont les effets sont aggravés par une terrible sécheresse dans de nombreuses localités. Le besoin de protection augmente, parallèlement au nombre et à la gravité des atteintes aux droits de l'homme.

Le HCR renforcera le lien entre le travail de suivi et de compte rendu sur les mouvements de population et les besoins de protection et la réponse humanitaire requise. Un plus grand nombre de projets de renforcement des moyens d'existence seront exécutés au profit de groupes de déplacés internes vulnérables (en particulier les femmes et les jeunes) afin de réduire leur vulnérabilité et de veiller à ce que leurs problèmes principaux soient traités.

Le Haut Commissariat prévoit également d'accroître ses programmes dans le secteur des abris temporaires et des articles de secours, espérant toucher 50 pour cent des déplacés internes au cours des années à venir. Des interventions intersectorielles en rapport avec le VIH et le sida seront menées dans les trois régions de la Somalie.

○ *Balkans occidentaux*

L'Europe du Sud-Est abrite toujours un grand nombre de déplacés internes, lesquels vivent en majorité en Serbie et en Bosnie-Herzégovine. En dépit des efforts importants déployés pour soutenir les retours, bon nombre de déplacés n'ont pas encore trouvé de solutions durables. Beaucoup se heurtent également à des obstacles juridiques, sociaux, économiques et administratifs, qui compromettent leur droit au retour.

La viabilité des retours pose également un problème. Les personnes qui ont regagné une région où elles sont

minoritaires, ont particulièrement des difficultés à trouver un emploi, y compris dans la fonction publique, à faire valoir leurs droits à une pension, à accéder aux services de santé et à l'enseignement, et à obtenir une assistance pour la reconstruction des infrastructures. Les déplacés internes roms sont particulièrement vulnérables : bien souvent, ils ne peuvent jouir pleinement des droits associés à la nationalité ou se trouvent dans une situation d'apatridie *de facto*. Le HCR intensifiera ses efforts pour remédier à ces problèmes, en étroite collaboration avec ses partenaires au sein des gouvernements et de la société civile.

En Serbie, le HCR prônera une approche plus pragmatique vis-à-vis de l'intégration sur place des déplacés internes. Il entend inclure des déplacés internes dans ses projets d'intégration sur place, axés sur le logement et la formation professionnelle, tout en accordant une attention particulière à l'inscription à l'état civil, à l'obtention de papiers d'identité et à la prévention de la violence sexuelle et sexiste. ■



Une déplacée interne vient de recevoir des articles qui faciliteront son retour à la maison.